

Équipe : Entente SN HARNES Bonnets **B**

TEMPS MORT / PERIODE /

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS

		ENTRAÎNEUR			
		ENTRAÎNEUR ADJOINT			
		SUPPLÉANT			

Équipe : UNION SAINT BRUNO BORDEAUX Bonnets **N**

TEMPS MORT / PERIODE /

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS

		ENTRAÎNEUR			
		ENTRAÎNEUR ADJOINT			
		SUPPLÉANT			

RÉSULTAT B

FINAL : N

Code	Période	Code	Période	Code	Période

RÉSULTAT		B	N
1ère PÉRIODE			
2e PÉRIODE			
3e PÉRIODE			
4e PÉRIODE			
PÉNALTY			

Code	Période	Code	Période	Code	Période

Codes : E = Exclusion / B = But / P = Pénalty
 EDAP = Exclusion déf. avec rempl. après 4min.
 A = Accident / R = Réclamation / TM = Temps Mort
 C/J(E) = Carton Jaune (Equipe) / CR = Carton Rouge

COMPÉTITION : Nationale 1 Masculine
 LIEU : HARNES
 DATE : 15/03/2025 HEURE : 20h00

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION
RAPPORT DE MATCH - WATER-POLO

SECRÉTAIRE : IUF N° : CHRONO : IUF N° :
 SECRÉTAIRE : IUF N° : 30' / 20' :IUF N° :
 JUGE DE BUT : IUF N° : JUGE DE BUT : IUF N° :

TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE

	NOMS - PRÉNOMS	IUF	SIGNATURE
<i>DÉLÉGUÉ BLANC</i>			
<i>DÉLÉGUÉ NOIR</i>			
<i>ARBITRE</i>			
<i>ARBITRE</i>			
<i>DÉLÉGUÉ F.F.N</i>			

SIGNATURES DES DÉLÉGUÉS DES CLUBS (concernant les sanctions)

NOTE : L'arbitre est tenu d'informer oralement que le fait de contresigner la feuille de match ne vaut pas reconnaissance ou acceptation des fondements de la faute infligée mais indique seulement que le délégué connaît l'existence de la sanction.